



smicval

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 mai 2026 à 14h00

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 14 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière), sous la présidence de Monsieur MUSSOT, Doyen d'âge des délégués titulaires du Smicval.

Date de la convocation : 11 mai 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- M. BATTISTON
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. BORDAT
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- M. FERCHAUD
- Mme FONTENEAU
- Mme HOPER
- Mme LEMOINE
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme DARHAN
- M. DELAGARDE
- Mme GUINAUDIE
- M. POTIER
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. BERNARD D
- M. CHARRIER
- M. CISNEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme COMBERTON
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN
- M. MONTION
- Mme VIGIER

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. PARGADE
- M. DELSOL
- M. GANDRE
- M. LAISNE
- M. RIVEAU

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOUX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. HOFFNER
- M. SAUTREAU

Pour la CDC Isle Double
Landais :

- M. ELIZABETH
- M. PARROT

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la CDC du Grand Saint-Emilionnais :

- M. MESSAHEL suppléé par M. NIVET

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.

Mme TREBOUTTE, remplaçante par intérim de M. PATIES, Trésorier de Coutras.

M. DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne.

Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical : 49.

Secrétaire de séance : Joachim BOISARD

DELIBERATION n°2026-15

Installation du nouveau Comité syndical du Smicval pour la nouvelle mandature

Rapporteur : Monsieur Gérard MUSSOT

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	49
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Smicval du Libournais Haute Gironde validés par arrêté interpréfectoral en date du 27 février 2014.

Considérant que, conformément à l'article 5 des statuts du Smicval, chacun des EPCI membres du syndicat est représenté par un nombre de délégué-e-s titulaires et de délégué-e-s suppléants fixé selon les modalités suivantes :

Population totale des communes membres des CDC du territoire Smicval	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
Entre 0 et 5 000 habitants	2	2
Entre 5 001 et 10 000 habitants	3	3
Entre 10 001 et 15 000 habitants	4	4
Entre 15 001 et 20 000 habitants	5	5
Entre 20 001 et 30 000 habitants	6	6
Entre 30 001 et 40 000 habitants	7	7
Entre 40 001 et 50 000 habitants	8	8
Entre 50 001 et 60 000 habitants	9	9
Entre 60 001 et 70 000 habitants	10	10
Entre 70 001 et 80 000 habitants	11	11
Entre 80 001 et 90 000 habitants	12	12
Entre 90 001 et 100 000 habitants	13	13
Plus de 100 001 habitants	14	14

Considérant que de ce fait, les dispositions de cet article se répercutent dans la représentativité du Smicval, de la façon suivante :

Collectivités	Population au 01/01/2026	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
CALI	84 968	12	12
CDC Grand Cubzaguais	38 196	7	7
CDC Latitude nord Gironde	22 089	6	6
CDC Blaye	20 974	6	6
CDC Fronsadals	18 105	5	5
CDC Estuaire	16 468	5	5
CDC Grand Saint-Émilionnais	11 000	4	4
CDC Pays de Saint-Aulaye	4 006	2	2
CDC Isle Double Landais	992	2	2
TOTAL	216 798	49	49

Considérant que conformément à l'article 8 des statuts du Smicval, chacun des membres du Comité syndical dispose d'un nombre de mandats, en cas de scrutin secret, calculé ainsi :
1 mandat pour 500 habitants ou fraction de 500 habitants.

Considérant que les mandats des membres titulaires (ou à défaut suppléants) sont répartis à égalité, le/la premier-e de liste sur la délibération ayant un nombre égal de mandats, augmenté du reste. Le nombre d'habitants d'une collectivité est celui résultant du dernier recensement connu au 01 janvier de l'année (population totale).

Considérant qu'en conséquence, les mandats, au 01/01/2026, se répartissent ainsi :

Collectivités	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de mandats	Répartition des mandats
CALI	12	169	15 mandats pour la tête de liste et 14 mandats pour chacun-e des 11 autres
CDC Grand Cubzaguais	7	76	16 mandats pour la tête de liste et 10 mandats pour chacun-e des 6 autres
CDC Latitude nord Gironde	6	44	9 mandats pour la tête de liste et 7 mandats pour chacun-e des 5 autres
CDC Blaye	6	41	11 mandats pour la tête de liste et 6 mandats pour chacun-e des 5 autres
CDC Fronsadais	5	36	8 mandats pour la tête de liste et 7 mandats pour chacun-e des 4 autres
CDC Estuaire	5	32	8 mandats pour la tête de liste et 6 mandats pour chacun-e des 4 autres
CDC Grand Saint-Émilionnais	4	22	7 mandats pour la tête de liste et 5 mandats pour chacun-e des 3 autres
CDC Pays de Saint-Aulaye	2	8	4 mandats pour chacun-e
CDC Isle Double Landais	2	2	1 mandat pour chacun-e
TOTAL	49		430 mandats

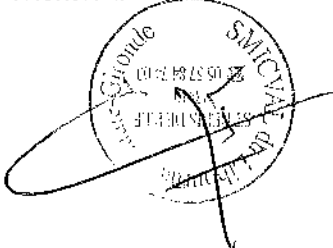
Considérant que Monsieur MUSSOT, le Doyen d'âge en exercice, installe donc le nouveau Comité syndical, en procédant à l'appel nominatif de tous les Délégué-e-s du Smicval, et constate que le quorum est atteint (minimum 26 présents physiquement, les procurations n'entrant pas dans le décompte pour le quorum).

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, procédé à l'appel des élu-e-s, les membres présents (49 délégués présents sur 49 en exercice), prennent acte de l'installation du nouveau Comité syndical pour la mandature 2026-2032.

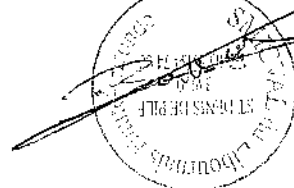
Fait à Saint-Denis de Pile, le 19 mai 2026

Publié le : 26.05.2026

Le Doyen de séance,
Monsieur Gérard MUSSOT



Le Secrétaire de séance,
Joachim BOISARD



Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 033-253306617-20260519-2026_15-DE